

Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Intermunicipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 25 mai 2017, à 20 h** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Manon Rainville, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Céline Cloutier, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Jacques Martial, Municipalité de Mandeville
- Denis Gamelin, Municipalité de Saint-Cléophas

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Michel Yanakis, Responsable de la maintenance
- Mélanie Alouis, Directrice générale et secrétaire trésorière
- Mélissa Tellier, Adjointe à la direction
- Marie-Michelle Doyle, Adjointe administrative juridique
- Valérie Hamel, Responsable des activités physiques et aquatiques

SONT ABSENTS À LA RENCONTRE : 0

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 120 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Manon Rainville, mairesse de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

La séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 25 mai 2017, soit et est ouverte à compter de 20h00.

74-05-2017

3. ADOPTION ET SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques MARTIAL

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 25 mai 2017, soit et est adopté, en laissant le **VARIA** ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

75-05-2017 4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2017

Il est proposé par Jacques MARTIAL

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2017, soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. FINANCES

5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 24 MAI 2017

L'adjointe à la direction, Mélissa Tellier, dépose l'état des revenus et dépenses au 24 mai 2017.

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

Que l'état des revenus et dépenses au 24 mai 2017 soit accepté.

76-05-2017 5.2 COMPTES À PAYER AU 24 MAI 2017

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Yves MORIN

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 24 mai 2017, des chèques numéros 2688 à 2705 totalisant **4 237.10\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 24 mai 2017 représentant 4 transactions pour un montant **33 906.88 \$** soient et sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

77-05-2017 6.1 JUNIOR AAA – SUIVI

ATTENDU QU'IL y a eu plusieurs rencontres entre la ligue de hockey junior AAA du Québec et la Régie intermunicipale du Centre sportif & culturel de Brandon;

ATTENDU QU'aucune entente n'a été signée à ce jour entre les deux parties;

ATTENDU QUE les membres de la Régie intermunicipale rendront le verdict final ce soir, concernant l'arrivée du Junior AAA, en s'appuyant sur tous les points discutés, lors de la dernière rencontre du 16 mai et tenant compte du déroulement des négociations.

Il est proposé par Gaétan GRAVEL

Appuyé par Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE l'équipe de hockey, Junior AAA, Les Montagnards, vienne jouer dans l'aréna Familiprix Saint-Gabriel.

Madame Manon Rainville, mairesse de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et présidente de la régie intermunicipale, demande le vote.

Trois (3) conseillers sont pour l'arrivée de l'équipe Junior AAA, soit : Monsieur Yves Morin, Monsieur Jacques Martial et Monsieur Gaétan Gravel.

Trois (3) conseillers sont contre l'arrivée de l'équipe Junior AAA, soit : Madame Céline Cloutier, Monsieur Denis Gamelin et Madame Manon Rainville.

EN CONSÉQUENCE les voix sont partagées également, donc la décision est rendue négative, selon l'article 161 du *Code civil du Québec*. Il n'y aura pas d'équipe de hockey Junior AAA à l'aréna Familiprix St-Gabriel. La motion est donc annulée.

Adoptée à la majorité des conseillers

78-05-2017 6.2 CARTOUCHE DE REMPLACEMENT POUR LE SYSTÈME DE FILTRATION DE LA PISCINE

ATTENDU QUE nous devons changer les cartouches pour le système de filtration de la piscine;

ATTENDU QUE nous devons acheter trente-deux (32) cartouches;

ATTENDU QUE le coût total pour l'achat des cartouches s'élève à TROIS MILLE TROIS CENT DIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (3310.91\$) taxes incluses.

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale, à effectuer la dépense au montant de TROIS MILLE TROIS CENT DIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (3310.91\$) taxes incluses, pour l'achat des nouvelles cartouches. Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

79-05-2017 6.3 EMBAUCHE SAUVETEUSE ET FORMATION SAUVETEUR NATIONAL

ATTENDU QUE nous avons dû embaucher une nouvelle ressource, Karine Dugray, pour le Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière, en raison du manque de sauveteurs ;

ATTENDU QU'ELLE doit suivre une formation de sauveteur national, afin d'avoir toutes les compétences requises ;

ATTENDU QUE le coût de cette formation s'élève à TROIS CENT UN DOLLARS (301.00\$) taxes incluses ;

ATTENDU QUE Karine Dugray a signé une entente de service d'une durée de trois (3) ans ;

ATTENDU QUE Si Karine Dugray quitte ses fonctions avant le délai de trois (3) ans, elle devra payer une proportion du coût total de trois cent un dollars (301.00\$) selon le prorata du nombre de mois de services rendus.

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Intermunicipale acceptent l'embauche de Karine Dugray, en appliquant le taux horaire prévu dans la grille salariale en vigueur.

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent d'octroyer une somme de TROIS CENT UN DOLLARS (301.00\$) taxes incluses pour la formation de sauveteur national, pour Karine Dugray. Ce montant sera pris à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

80-05-2017 6.4 SURFACEUSE

ATTENDU QUE nous avons acheté une nouvelle surfaceuse;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel veut faire l'acquisition de l'ancienne surfaceuse;

ATTENDU QUE le CSCB donnera ladite surfaceuse, en échange de services. Cette échange de services consiste à l'installation de la phase 1 du parc d'entraînement extérieur;

ATTENDU QUE l'échange de service comprend le temps de mains d'œuvre, la machinerie, le paillis, le coffrage et le béton;

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie acceptent qu'un échange de services soit fait par les hommes de la voirie, en faveur du CSCB, afin que la Ville Saint-Gabriel, puisse acquérir l'ancienne surfaceuse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

81-05-2017 6.5 FORMULAIRE STEFE

ATTENDU QUE nous devons refinancer le prêt de deux cent vingt-quatre mille neuf cents dollars (224,900.00\$), auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, venant à échéance le 28 juin prochain ;

ATTENDU QUE pour ce faire, Madame Mélanie Alouis a dûment rempli les formulaires nécessaires, s'intitulant «Identification des besoins de financement», nous sommes maintenant en attente du MAMOT pour finaliser le demande de refinancement ;

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale mandatent Madame Mélanie Alouis, directrice générale, à effectuer les procédures nécessaires, afin de renouveler le prêt auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

82-05-2017 6.6 EMBAUCHE ASSISTANT-SAUVETEUR

ATTENDU QUE nous avons besoin de personnel pour le département du Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière;

ATTENDU QUE nous avons dû embaucher William Baril pour combler le poste d'assistant-sauveteur;

ATTENDU QUE William Baril sera rémunéré selon la grille salariale en vigueur;

Il est proposé par Jacques MARTIAL

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB, acceptent l'embauche de William Baril, à titre d'assistant-sauveteur, et qu'il soit rémunéré selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

83-05-2017 6.7 SIGNATAIRE – DEMANDE DE RÉCLAMATION SUBVENTION PIC 150

ATTENDU QUE suite à l'obtention d'une subvention, en septembre 2016, provenant du Programme d'Infrastructure Communautaire du Canada (PIC 150);

ATTENDU QUE Madame Mélanie Alouis, directrice générale, doit être autorisée à signer tous les certificats de réclamation auprès de PIC 150.

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale, autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale, à signer tous les certificats de réclamations provenant du PIC 150.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. VARIA

84-05-2017 7.1 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR MESURES D'URGENCE (MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon nous a envoyé une demande, relativement à un protocole d'entente en cas d'urgence.

ATTENDU QU'UNE entente devra être signée entre le Centre sportif et culturel de Brandon et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent la demande provenant de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

QUE les membres de la Régie intermunicipale mandatent Madame Mélanie Alouis, directrice générale du CSCB, à signer un protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, prévoyant les services offerts, ainsi que tous les détails en cas d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

85-05-2017 7.2 LUMIÈRE STATIONNEMENT ARRIÈRE

ATTENDU QUE la lumière dans le stationnement arrière ne fonctionne plus;

ATTENDU QUE nous devons changer le fil électrique pour la faire fonctionner ;

ATTENDU QUE nous avons demandé une soumission auprès de la compagnie Westburne et que le fil coûte TROIS CENT VINGT-DEUX DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (322.48\$) taxes incluses;

Il est proposé par Yves MORIN

Appuyé par Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale, à effectuer une dépense au montant de TROIS CENT VINGT-DEUX DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (322.48\$) taxes incluses, pour l'achat d'un fil électrique pour la lumière du stationnement arrière. Cette somme sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

86-05-2017 7.3 CODE DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – RESPECT ENVERS LES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE les employés de la Régie intermunicipale ont dénoncé des situations survenues au cours des derniers mois, lesquelles concernent la dérogation de la part de certains conseillers municipaux, au code de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU QU'UNE rencontre entre les membres de la Régie intermunicipale et les employés de celle-ci, est prévue d'ici deux (2) à trois (3) semaines, afin d'éclaircir les situations survenues et de rappeler que le respect doit être prôné;

ATTENDU QUE cette rencontre permettra aux employés de la Régie intermunicipale de recevoir des excuses de la part des membres qui ont manqué de respect envers les personnes concernées ;

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent qu'une rencontre ait lieu, d'ici deux (2) à trois (3) semaines, entre la Régie intermunicipale et les employés de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

87-05-2017 7.4 SOUPER SPECTACLE – QUÉBEC LONE WOLF

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif, Québec Lone Wolf, a soumis une demande aux membres de la Régie intermunicipale, afin d'obtenir l'autorisation de faire un souper spectacle, le 9 septembre prochain, dans la salle Jean Coutu, ayant pour but de ramasser des fonds pour plusieurs organismes de la région;

ATTENDU QU'IL n'y aura aucun frais de location de salle, car l'argent amassé sera remis aux organismes de la région;

ATTENDU QUE le service banquet ainsi que le service bar du CSCB seront utilisés pour cette soirée.

Il est proposé par Jacques MARTIAL

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent que l'organisme à but non lucratif, Québec Lone Wolf, utilise la salle Jean Coutu, gratuitement pour un souper spectacle, afin de pouvoir amasser des fonds pour plusieurs organismes de la région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

88-05-2017 7.5 BIKE SHOW – QUÉBEC LONE WOLF

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif, Québec Lone Wolf, a soumis une demande aux membres de la Régie intermunicipale, afin d'obtenir l'autorisation de faire un «Bike-Show», le 25 mai 2018, sur la surface de béton de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel, ayant pour but de ramasser des fonds pour plusieurs organismes de la région;

ATTENDU QUE n'y aura aucun frais de location pour la surface de béton de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel, car l'argent amassé sera remis aux organismes de la région;

ATTENDU QUE le service banquet ainsi que le service bar du CSCB seront utilisés pour cette soirée.

Il est proposé par Jacques MARTIAL

Appuyé par Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent que l'organisme à but non lucratif, Québec Lone Wolf, utilise la surface de béton de l'Aréna Familiprix St-Gabriel, gratuitement pour un «bike-show», afin de pouvoir amasser des fonds pour plusieurs organismes de la région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCES

8.1 Code déontologie des élus municipaux – Respect envers les employés

8.2 Québec Lone Wolf - Demandes

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

89-05-2017 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 25 mai 2017, soit et est levée à compter de 20H59.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

***Manon Rainville, Présidente et Mairesse
St-Gabriel-de-Brandon***

***Mélanie Alouis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie***